



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2000/15  
25 juillet 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et  
de la protection des droits de l'homme  
Cinquante-deuxième session  
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

LA RÉALISATION DU DROIT À L'ÉDUCATION, Y COMPRIS L'ÉDUCATION  
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Note du secrétariat

1. À sa cinquante et unième session, le Sous-Commission, dans sa résolution 1999/11, a pris note du document de travail sur la réalisation du droit à l'éducation, y compris l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, présenté par M. Mustapha Mehedi (E/CN.4/Sub.2/1999/10), a décidé de poursuivre son examen de cette question et a prié M. Mehedi de rédiger, sans incidences financières, un document final sur la question et de le présenter à la Sous-Commission à sa cinquante-deuxième session.
2. La Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-sixième session en 2000, a élu de nouveaux membres et suppléants de la Sous-Commission sur la base des candidatures d'experts proposées par les États Membres de l'ONU. M. Mehedi n'a pas été proposé pour être réélu et, en conséquence, il a cessé d'être membre de la Sous-Commission.
3. À la mi-juillet 2000, aucun document de travail n'avait été présenté au secrétariat par M. Mehedi.

-----